



Le mot du Maire



Chers amis,

C'est après une période de congé d'été que nous allons nous relancer dans nos activités respectives.

Période de vacances qui, je l'espère, vous a été très bénéfique et vous a permis de faire le plein d'énergie indispensable à votre confort de vie à toutes et à tous.

Le Conseil municipal va entrer dans une période de concrétisation des projets évoqués depuis quelque temps dans notre bulletin municipal.

En ce qui concerne le projet de la rue de Chappe, nous devons élaborer un schéma de pistes cyclables de notre territoire communautaire afin d'y rattacher les projets de pistes communales. L'élaboration de ce document est indispensable dans le cadre de demande de subvention à la Région. Ce schéma devra être validé en conseil communautaire et, de ce fait, le lancement de ce projet sera certainement reporté au début 2024 pour des raisons administratives.

Pour la réhabilitation de notre commerce en centre bourg, les dossiers d'appels d'offres ont été déposés en juillet et les marchés seront attribués lors du conseil de septembre/octobre pour un démarrage du chantier en octobre/novembre.

Dans la continuité de nos engagements, nous sommes actuellement en cours d'étude du diagnostic de rénovation de l'éclairage public. Ce projet devrait être lancé en 2024/2025.

Ce projet est indispensable dans le cadre des économies d'énergies à réaliser sur la commune. Ce dossier sera également un dossier complexe à monter afin de minimiser notre part d'autofinancement.

Une fois ces 3 dossiers engagés nous allons étudier, accompagnés d'un bureau d'études, la faisabilité du ravalement de l'église et de l'aménagement de la place du monument aux morts.

A la suite et en fonction de la réalisation de l'ensemble de ces projets, le Conseil municipal vous présentera un récapitulatif de la réalisation des travaux engagés depuis 2014 ainsi que leurs coûts en fonds propres pour la commune mais également le niveau d'endettement de la collectivité.

Comme vous pouvez le constater les années 2023 à 2025 seront encore des années riches en projets pour l'avenir de notre commune.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Amicalement.

Michel Auger

Journées Bonnée Propre les 6 et 7 mai

L'opération Bonnée propre, organisée avec la Communauté de Communes du Val de Sully a été accueillie avec le soleil et la motivation des enfants et les maîtresses de l'école le vendredi ainsi que celle de vos élus accompagnés d'une vingtaine de Bonnéens et Bonnéennes de tout âge le samedi après-midi.



Avec les conseils du SICTOM les rues de Bonnée ont été nettoyées de déchets divers et variés allant du plus petit mégot aux cannettes, bouteilles, emballages, enjoliveurs... ce qui a représenté plusieurs sacs poubelles triés par catégorie : papier /carton, emballage plastique, divers...

Une belle réussite pour ce moment convivial conclu par une collation bien appréciée.

Une journée autour de l'archéologie réussie!

Un grand merci à tous, vous étiez environ 300 personnes à avoir participé aux Journées Européennes d'Archéologie organisées à Bonnée le 18 juin dernier par le Belvédère de Saint Benoît sur Loire, en partenariat avec la commune, l'Institut national de recherche archéologique préventive (Inrap), le Département du Loiret et la Fédération Archéologique et Historique du Loiret (FAHL). Vous avez été nombreux à profiter et apprécier les ateliers sur place et les balades dans Bonnée avec les archéologues. Nous remercions également tous les partenaires avec qui nous avons partagé une très joyeuse journée.



Le parcours archéologique dans le bourg de Bonnée reste visible jusqu'au 17 septembre. Il vous invite au travers de 7 panneaux à découvrir le passé de notre village en croisant restitutions historiques, plans et images d'archive.

Prochains rendez-vous pour clôturer ce temps fort autour de l'archéologie à Bonnée :

- Vendredi 15 septembre : journée dédiée au public scolaire, ateliers animés par l'Inrap et ArchéoLoches.
- Samedi 16 septembre à 17h : conférence 20 ans de recherches archéologiques à Bonnée par Stéphane Joly, François Capron et Florence Tane, archéologues à l'Inrap, avec en exclusivité les résultats des fouilles du cimetière médiéval réalisées en 2019.

Foyer communal. Entrée libre. Réservation recommandée au **02.34.52.02.45** ou belvedere@valdesully.fr

Rentrée scolaire 2023

Les effectifs :

L'effectif total du Syndicat scolaire sera, pour 2023/2024, de 222 élèves à ce jour.

En cette rentrée 2023, les effectifs sont stables : 68 élèves à Bonnée dont 16 CE2, 30 CM1 et 22 CM2.

3 enseignantes à Bonnée : la Directrice, Mme Karen Méthivier,

Mme Courtellemont, en remplacement de Mme Guilloux,

Une troisième enseignante en remplacement de Mme Mauduit.

2 services civiques ont été recrutés pour l'année 2023/2024.

Le restaurant scolaire est assuré par 1 cuisinière, 1 aide et 2 surveillantes.

Le financement :

La clé de répartition des charges pour le budget de Bonnée 2023 est de 22,84%, soit un montant de 118 976€

Les sorties :

Il est à noter la réussite et la satisfaction de l'ensemble des élèves qui ont participé à la sortie en mer du 12 au 17 juin de cette année.

La fête de l'école de fin d'année, qui s'est déroulée le 4 juillet 2023, a été également un moment fort et une pleine réussite pour les élèves.

Merci aux enseignants et félicitations pour la qualité de ces événements.

Pour tout renseignements scolaires et périscolaires, envoyez un mail à inscriptionperiscolaire.sivom@gmail.com

La vente de tickets de cantine et garderie a lieu les mardis et vendredis de 15h à 18h.

Les tarifs :

Repas enfant : 3,40 euros

Repas adulte : 6,20 euros

Garderie péri-scolaire selon le quotient familial :

de 0 à 599 euros : 2,60 euros

de 600 à 999 euros : 3,00 euros

à partir de 1000 euros : 3,40 euros

Transport scolaire : 60 euros/ an pour le premier enfant puis 30 euros pour les suivants.



Un point sur le P.L.U.I. en cours

Les groupes de travail se sont penchés cette année sur les nombreux points sensibles pour un aménagement équitable sur l'ensemble du territoire, tant sur le développement économique que sur l'agriculture, la mobilité, le logement, la démographie, l'environnement et l'ensemble des services permettant aux habitants d'avoir, à proximité, les moyens de subvenir à leurs besoins.

Le moment est venu d'aborder les attentes de chaque commune individuellement.

La réussite d'un P.L.U.I. convenant à un maximum d'habitants ne peut aboutir uniquement qu'avec la participation de la population du territoire.

A ce jour, force est de constater que, sur la commune de Bonnée, peu de personnes sont venues poser des questions et s'inquiéter de l'avenir de notre commune. Nous vous rappelons qu'un cahier de communication est à votre disposition en Mairie et que vous pouvez également faire part de vos remarques par mail (mairie.bonnee@wanadoo.fr)

ou en demandant un rendez-vous avec le Maire le jeudi soir de 17h30 à 19h.

Il est encore temps de vous manifester.

Actuellement, nous entrons dans la phase des entretiens et des débats individuels propre à chaque commune, c'est donc le moment de nous faire savoir comment vous envisagez l'aménagement de Bonnée et de nous informer des points que vous souhaiteriez voir évoluer.

Ne laissez pas les services de l'état décider pour nous tous, nous sommes là pour porter votre parole et défendre vos idées.

Arrivé à l'échéance de 2025 le P.L.U.I. sera proposé en conseil communautaire et, s'il est validé en l'état, nous ne pourrons plus revenir en arrière.

Ne rien dire c'est accepter les décisions prises sans en avoir pris connaissance.

Merci de votre participation.

Bénéficiez d'aides pour rénover votre habitat

Dans le cadre d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat**, la Communauté de Communes du Val de Sully accompagne les propriétaires dans leur projet de travaux. La Communauté de Communes a confié le suivi du dispositif et l'accompagnement administratif et technique des particuliers à **Soliha Loiret**. L'opération qui a démarré le 1^{er} juin 2021 a déjà permis d'accompagner plus de 50 ménages dans leur projet de travaux : adaptation du logement à la perte d'autonomie, travaux de rénovation énergétique ou projet plus global. En moyenne, les subventions couvrent 60% de la dépense. Pour compléter le dispositif en corrélation avec les besoins des propriétaires, **la Communauté de Communes a décidé de mettre en place une nouvelle aide pour la mise aux normes des installations d'assainissement individuelles**. Les travaux seront ainsi financés par l'Anah et la Communauté de Communes, minima à hauteur de 70%, avec une aide plafonnée à 7000 €. Cette aide est réservée aux propriétaires occupants.

Quels sont les bénéficiaires ?



- Les propriétaires occupants, sous conditions de ressources, qui s'engagent à occuper le logement pendant 3 ans
- Les propriétaires bailleurs, qui s'engagent à mettre en location un logement décent, pendant 6 ans, à un loyer « maîtrisé » et à des ménages sous conditions de ressources.

Pour quels types de travaux ?



- Les travaux d'adaptation à la perte d'autonomie
- Les travaux de rénovation énergétique
- Les travaux de rénovation globale à engager sur un logement dégradé, qu'il soit occupé ou vacant
- **NOUVEAU : la mise aux normes de votre installation d'assainissement individuelle**

Quels accompagnements ?



- Un accompagnement administratif et technique. L'accompagnement de Soliha, réservé aux bénéficiaires du dispositif, qui comprend la visite du logement, les conseils techniques avec recommandations de travaux et le montage des dossiers de demande d'aides financières **est gratuit**.
- Un accompagnement financier : des aides financières de l'Anah, Agence Nationale de l'Habitat, du Département du Loiret et de la Communauté de Communes du Val de Sully pour financer une partie des travaux, jusqu'à 80%.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt de la demande de subventions.

UN SEUL CONTACT :

SOLIHA LOIRET - 02 38 77 84 89
PERMANENCES LE 1^{er} et 3^e lundi du mois
de 10h à 12h à la maison pour tous de Sully-sur-Loire



L'eau potable est précieuse, économisons-la !



Réparer les fuites !

Contrôler sa consommation nocturne. Un robinet qui goutte, c'est un robinet qui coûte !



Choisir les bons outils !

S'équiper d'une douchette économe, chasse d'eau double touche, mousseurs



Chaque geste compte !

Lave-linge et lave-vaisselle toujours plein en mode éco



Laver sa voiture en station de lavage

qui recycle l'eau



Tondre le gazon à 8 cm avant l'été !

Pailler, un binage vaut 2 arrosages



Utiliser les piscines publiques !

Une piscine privée de 40m³ c'est un an de consommation d'eau potable pour une personne



Pour les collectivités

Détecter, colmater les fuites ! Améliorer son rendement de réseau d'eau potable



Chaque geste compte !

Une douche rapide plutôt qu'un bain
Couper l'eau pendant le savonnage



Renseignez-vous en mairie !

Pour les restrictions d'usage d'eau potable

Les **bons gestes** pour réduire sa facture et protéger la planète.

www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr